PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

L'élection de Montmagny

L'honorable M. LAURIER dit qu'il a l'intention de s'opposer à ce que la requête de M. Landry et autres demandant que M. Choquette, député de Montmagny, soit privé de son mandat, soit reçue, à cette période de la session.

Sir John MACDONALD répond que cette question a été soulevée inopinément et que la motion peut être remise à demain.

Compagnies d'assurance

Sir Charles TUPPER dépose un bill afin d'autoriser les compagnies d'assurance constituées dans aucune des provinces de la Confédération à émettre des polices sur la vie ou contre le feu, après qu'elles auront fourni des garanties au gouvernement.

Le bill est lu pour la première fois.

Caisses d'épargne du gouvernement

Sir Charles TUPPER dépose un bill concernant l'intérêt payable sur les dépôts faits aux caisses d'épargne du département des postes.

Le but de cette mesure est d'autoriser le gouvernement à reduire le taux d'intérêt, si on le juge nécessaire.

Le bill est lu pour la première fois.

La fin de la session

Sir John A. MACDONALD propose que les mesures du gouvernement aient la priorité, apres les interpellations, les lundis, jusqu'à la fin de la session. Adopté.

La Compagnie du "Pacifique"

Sir Charles TUPPER propose que la Chambre se forme en comité afin de prendre en considération les résolutions concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il s'appelle d'abord que les deux partis politiques s'étaient prononces en faveur de la construction du chemin de fer du Pacifique par un syndicat et avaient approuvé la clause touchant le monopole qui serait accordé à la compagnie pendant vingt ans, vu que sans cette condition personne n'aurait voulu entreprendre la construction du chemin. Cette partie du pays que devait traverser le chemin était dans un état tel, que nous avons cru devoir accepter cette condition, qui n'aurait pas été acceptée dans d'autres circonstances. Nous avons suivi la même politique que les honorables députes de la gauche lorsque ceux-ci étaient au pouvoir.

Depuis la construction du chemin, cependant, cette clause touchant le monopole accordé à la compagnie a soulevé beaucoup d'agitation, dit le ministre des finances, et, en 1884, lorsque je proposai de faire un nouveau prêt de $30,000,000 à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, je déclarai que le gouvernement ainsi que la compagnie avaient tous deux l'espoir qu'une fois la ligne terminée au nord du lac Supérieur, il serait possible pour le gouvernement de renoncer à l'application du droit de désaveu qui empêchait la construction de chemin du fer de la ligne du Pacifique, dans le Manitoba, à la frontière américaine, au sud.

Je prevoyais alors qu'avant longtemps il ne serait pas nécessaire, dans l'intérêt de la compagnie du Pacifique, de maintenir une mesure qui avait été adoptée d'abord par les honorables députes de la gauche comme étant très sage, et lorsque l'honorable député de Marquette, M. Watson, a soumis une proposition à ce sujet, j'ai appelé l'attention de la chambre sur les changements importants qui s'étaient opérés de 1885 à 1887. Lorsqu'il s'agit d'une question importante comme celle-ci, il faut prendre en considération la situation actuele du pays, et le gouvernement doit modifier sa politique suivant que les circonstances l'exigent.

Malheureusement, pendant deux années successives, la recolte a manque au Nord-Ouest, mais c'est un cas exceptionnel, et l'année derniere les moissons ont été abondantes. La compagnie du Pacifique de même que les colons, qui manquaient d'expérience, n'ont pas su prendre les précautions necessaires dans les circonstances que je viens de signaler, ce qui a aggravé leur position ; mais aujourd'hui qu'ils connaissent les conditions climatériques du pays, un semblable contretemps n'est plus à redouter. L'insurrection du Nord-Ouest a aussi retarde le développement de cette partie du pays. Vu ces circonstances, le gouvernement a proposé de ne pas abolir le monopole accordé à la compagnie du Pacifique avant que le chemin fut complété. On en agissait ainsi non pas seulement dans l'intérêt de la compagnie, mais aussi dans l'intérêt du pays.

Comme on le sait, le chemin fut complété plus vite qu'on ne l'aurait supposé. A ce propos, je rappellerai que lorsqu'il a été question de faire un prêt à la compagnie, les honorables députes de la gauche ont prétendu que jamais ce prêt ne serait remboursé ; or, dans le cas ou la somme prêtee n'aurait pas été remboursée, je considere que nous aurions été suffisamment indemnisés par la construction si rapide du chemin qui a tant contribué au développement du pays. La compagnie, toutefois, a remboursé au gouvernement une somme de $20,000,000 et la balance de l'emprunt a été payée par la retrocession de terres, au prix de $1.50 l'acre, lesquelles valent de $3 à $5 par acre, de sorte que sa dette est éteinte completement aujourd'hui.

Le développement du Nord-Ouest a surpassé l'attente générale et cette région est reconnue aujourd'hui comme le pays le plus fertile du monde (Applaudissements).

En 1887, le rendement de la récolte du grain de toute espece destiné à l'exportation, à part la quantité reservée pour la consommation, a été de 14,383 de boisseaux. On a transporte une quantité de 7,624,870 boisseaux de grain par le chemin de fer du Pacifique, et la compagnie n'a pu suffire à transporter la quantite destinee à l'exportation. Vu cette circonstance, on ne saurait empêcher plus longtemps la compagnie de se pourvoir d'autres voies de communication pour transporter le grain récolte au Nord-Ouest et c'est pour cela que le gouvernement a entamé des pourparlers avec la compagnie afin d'en venir à une entente à ce sujet. La compagnie s'est montrée disposée à régler sans retard et d'une manière définitive la question du monopole, vu que l'agitation que l'on soulevait à ce sujet retardait l'avancement du Nord-Ouest et qu'il était de son intérêt que le pays se développât aussi rapidement que possible.

La compagnie est disposée à renoncer à ce monopole si le gouvernement s'engage à l'aider de son crédit pour mettre le chemin du Pacifique en état de soutenir la concurrence qu'on pourrait lui faire. On a prétendu qu'il faudrait payer des sommes énormes pour obtenir de la compagnie qu'elle renonçât à son privilege, mais on s'est trompé, car la compagnie renoncera au monopole qui lui a été accorde si le gouvernement garantit le paiement de l'intérêt, à trois et demi pour cent, sur les obligations de la compagnie au montant de quinze millions. A cette condition, la clause du contrat passé entre la compagnie et le gouvernement qui a trait au monopole sera annulée. Appuyée du crédit du gouvernement, la compagnie pourra contracter des emprunts à des conditions plus favorables qu'elle ne pourrait le faire autrement et améliorer son chemin, ce qui contribuera davantage au développement du pays. Nous avons intérêt à ce que la compagnie du Pacifique soit en état de transporter le grain récolté au Nord-Ouest aux ports canadiens et d'empêcher que ce grain ne prenne la route des ports américains. (Ecoutez ! Ecoutez !)

Le montant de l'intérêt sur les obligations, pendant cinquante ans, sera de $525,000 par année et les obligations seront garanties par le transfert au gouvernement des terres appartenant à la compagnie. Le ministre des finances donne des explications au sujet de la valeur de ces terres et démontre qu'elles offrent la meilleure garantie qu'il soit possible de désirer. Il explique aussi comment sera appliqué le montant des obligations, et dit que le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour que cette somme soit dépensée de manière à ce que le pays en profite (applaudissements).

L'honorable M. LAURIER dit que la compagnie n'a droit à aucune compensation, parce que ce monopole lui a été accordé illégalement. Il faut, naturellement, se conformer au contrat, mais les conditions que l'on propose pour que la compagnie renonce à son privilège, ne sont pas acceptables, car la garantie offerte par la compagnie n'est pas suffisante, vu que les terres dont il est question ne se vendraient pas $1 l'acré.

M. Laurier termine en proposant l'amendement suivant :

Que le monopole accordé à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique en vertu du chap. 1 de l'Acte 44 Vict. ne s'applique pas et n'a jamais été censé s'appliquer ni à la province de Manitoba, ni à celle de la Colombie Anglaise, mais aux territoires seulement relevant de la juridiction exclusive du parlement fédéral ;

Que la politique que le gouvernement a suivie en desavouant les lois passees par la législature du Manitoba et celle de la Colombie Anglaise, relativement à la construction de chemins de fer dans les limites de ces provinces jusqu'à la frontière americaine était contraire aux déclarations que le chef du gouvernement a faites lorsqu'il a soumis au parlement la convention touchant la construction du chemin de fer du Pacifique et préjudiciable aux intérêts des dites provinces ;

Que cette chambre, tout en étant disposée à s'acquitter de ses obligations envers la compagnie du chemin de fer du Pacifique, regrette que les conditions arretees entre le gouvernement et la compagnie, pour que celle-ci renonce au privilege qu'elle reclame en vertu de l'Acte plus haut cité, exposent le pays à des obligations éventuelles, sans lui fournir de garanties suffisantes ;

Que cette chambre regrette aussi que ces conditions ne pourvoient pas a ce que le produit de la vente des obligations de la compagnie soit consacré à la construction d'embranchements du chemin de fer du Pacifique au Manitoba, dans la Colombie-Anglaise et les territoires du Nord Ouest.

Advenant six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Bills de divorce

L'Orateur annonce que le sénat a adopté les bills suivants qui sont soumis à la chambre pour être approuvés :

Bill concernant l'Acte des terres fédérales.

Bills pour accorder le divorce à Dame Eléanor Elizabeth Tudor, Andrew Maxwell Irving et Dame Catherine Morrison.

Ces bills sont lus pour la première fois.

Sir Hector LANGEVIN donne avis qu'il demandera que le vote soit pris lorsqu'on proposera la seconde lecture des bills de divorce.

Suite du débat

M. McMULLEN reprend le débat sur les résolutions concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique et appuie l'amendement proposé par l'honorable M. Laurier.

M. AMYOT fait l'éloge des directeurs de la compagnie du Pacifique et dit qu'il desire, dans l'intérêt du pays, que cette compagnie prospere. Il se prononce donc en faveur des resolutions soumises à la chambre.

M. DALY trouve que l'honorable député de Marquette a pris sur cette question une attitude tout a fait singuliere en s'opposant à une proposition pour outrer le monopole dont le Nord-Ouest a tant souffert (Ecoutez ! Ecoutez !) En agissant ainsi, l'honorable député trahit ses commettants.

M. DALY se prononce contre l'amendement du chef de la gauche.

M. DAWSON dit que la construction du chemin de fer du Pacifique a beaucoup favorisé le développement du Nord-Ouest et que la proposition soumise par le gouvernement est avantageuse pour le pays en general.

M. DAVIES dit que, dès le début, l'opposition s'est opposée à ce que le gouvernement exerçât le droit de desaveu, pratique qui a été préjudiciable aux intérêts de la province du Manitoba.

Apres quelques remarques de MM. Davin, Armstrong et Perley (Assiniboia), à 1.25 heure, l'amendement de M. Laurier étant mis aux voix, est rejeté par 111 contre 63.

MM. Mitchell, Amyot et Skinner votent avec le gouvernement.

L'honorable M. MITCHELL propose comme amendement que le gouvernement garantisse aussi le principal des obligations, afin de leur donner une plus grande valeur.

La motion est rejetée.

La motion principale de sir Charles Tupper est alors adoptée par un vote de 112 contre 60.

MM. Mitchell, Amyot, Skinner et Watson votent avec le gouvernement.

La chambre se forme en comité, afin de prendre les resolutions en considération.

Lorsque nous mettons notre journal sous presse, la seance se continue.

PROVINCE DE QUEBEC

SAINT-JEAN, P.Q.—Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Cajetan Hamel, frere de M. Z. R. Hamel, de cette ville. Le défunt était depuis quelques annees gérant de la banque Jacques-Cartier à Beauharnois, ou il ne laisse que des amis et des administrateurs. M. Hamel était à peine age de 32 ans. Nos condoléances à la famille.

—Un des fils de M. Jos Mochon, navigateur, d'Iberville, s'est loré accidentellement une balle dans le crâne, mardi dernier, en jouant avec un revolver. La blessure n'est cependant pas fatale. On a pu facilement extraire le projectile.

—Les travaux d'agrandissement au couvent des Sœurs Grises sont depuis quelques jours poussés avec vigueur par l'entrepreneur M. Préfontaine. On est à creuser les fondations d'une annexe qui mesurera 100 x 40 pieds, comprendra deux etages et coûtera, une fois terminée, la jolie somme de $18,131.

—Une centaine d'arbres et d'arbustres d'ornement, importes des Etats-Unis, ont été plantés cette semaine dans le Parc. On y a aussi semé de la graine de mil et de trèfle, qui leve déjà et nous promet un superbe gazon pour cet été. Les allees seront bientôt couvertes de gravier.

JOLIETTE—Le 83e bataillon de Joliette doit, dans le cours du mois de juin, aller camper à Trois-Rivières.

—Les hommes de la compagnie à bois de Joliette, au nombre d'une cinquantaine environ, sont installés à quelques lieues plus loin que Sainte Emélie de l'Energie. Ils rencontrent plus de difficultés qu'à l'ordinaire, vu l'abondance de neige qu'il y a et l'eau basse.

—Grâce à l'habile administration qui a présidé à ses affaires, "La fonderie de Joliette" a depuis 1875, constamment marché de progres en progres. Cette année encore, on peut voir combien les affaires de cette puissante institution ont été florissantes par le fait que les directeurs de "La fonderie de Joliette" viennent de voter un dividende de $185.00 pour chaque part ou action dans le fonds social de la compagnie.

—Ce printemps un mai a été planté sur la glace, derrière le Noviciat, chose qui, au dire des anciens, n'est pas arrivée depuis 40 ans, car la débâcle sur la rivière l'Assomption a toujours eu lieu dans les derniers jours d'avril, au plus tard. Le mai en question avait été enrubanné pour la circonstance et ressemblait, avec ses couleurs flottant au vent, en se balançant sur les vagues qui l'entraînaient, à un spectre de carnaval en fuite.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

INSTITUT MEDICAL

Pour le traitement spécial des maladies chroniques, de l'appareil digestif et du rectum, dyspepsie dans toutes ses formes, affections des poumons, du foie et des reins dues à l'empoisonnement du sang, constipation et diarrhée chronique, hémorroides, démangeaison au fondement, fissures, fistules, ulcères, polypus, rétrécissements du rectum.

Une brochure de 62 pages envoyée gratuitement sur demande,

No 1988, Rue Sainte Catherine, Montréal, P. Q.

136-ua

TOUT HOMME

Qui est **Faible, Nerveux, Débile**, qui dans son **Ignorance** et sa **Folie**, croit avoir perdu complétement sa **Vigueur** de **Corps et D'esprit** et sa **Vitalité Entière**, toutes causes qui entraînent des dérangements dans le système organique des **Sources de la Vie. Maux de Tête, Maladies de l'Epine d'Orsale, Rêves navrants, Perte de Mémoire, Lâcheté et Irritabilité de Tempérament, Boutons et Rougeurs** sur la figure et tous les symptômes de **Débilité Générale, Consomption** dans un avenir rapproché, **d'Insanité**, peuvent trouver un remède efficace en se servant de notre spécifique No 23, une cure merveilleuse et certaine. Il donne la **Vigueur** de la **Jeunesse** et restaure le système complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux **Poumons** et aux **Nerfs**, reconstruisant le système musculaire et mettant en action toute l'énergie physique du corps humain. A l'aide de notre spécifique No. 23 les cas les plus obstinés peuvent être guéris en moins de trente jours. Chaque paquet contient un traitement pour deux semaines, $2. Guérison garantie. Notre spécifique No. 24 est un **remède** infaillible pour toutes les **Maladies Secrètes** de **quelque durée** qu'elle ait été. Vendu d'après notre **Garantie** par écrit qu'il opère une **Guérison**. Prix $5. Compagnie de Médecine de Toronto. Toronto Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des meilleurs physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir. Maintenant, ce n'est plus une maladie incurable malgré qu'elle soit condamnée par quelques médecins, la santé peut encore être recouvrée par l'emploi de NOS REMEDES. Ils sont doux pour les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas malgré qu'ils soient enflammés et empoisonnés par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les brûlements de poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $3.

GUERISON GARANTIE

Compagnie de Médecine Toronto, Toronto, Ont.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas nuisibles à la santé. Nous en avons les couleurs suivantes, et en plus belles nuances dépendant de la couleur des cheveux : noire, brun foncé, brun clair, châtain, châtain clair, blond doré, blond cendré. Envoyez une tresse de cheveux avec votre commande. Prix $2 la bouteille. Compagnie de remède de Toronto, Toronto, Ont.

Articles de Toilette

En nous adressant votre commande, spécifiez ce que vous desirez avoir et nous vous garantissons que vous serez parfaitement satisfait. Le No 5 donne au teint la fraîcheur de la jeunesse ; c'est une préparation qui n'affecte pas la peau et dont vous pouvez vous servir sans que personne s'en aperçoive. Prix, $1.25. No 9 fait disparaître les rides. Prix, $2.00. No 10 fait disparaître les taches causées par les ancêtres du foie. Prix, $3.00. No. 11 fait disparaître les boutons sur la figure. Prix, $2. No 12 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 13 fait disparaître les pustules. Prix, $1.25. No. 14 fait disparaître les vermes. Prix, $2.00. No. 16 fait disparaître les marques de la petite vérole. Prix, $2.00. No 1. Empêche la chute grande transpiration. Prix, $1. No 18 est une préparation infaillible pour conserver les cheveux ou les faire pousser. Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Le buste

No 19 est une préparation interne et externe qui développe la taille chez les femmes et lui donne les plus belles proportions. C'est une préparation tout à fait inoffensive et infaillible. Prix $3.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Maladies des femmes

No 20 guerit infaillibilement la leucorrhée, descente de la matrice, et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. Les médecins les plus eminents recommandent cette préparation comme un remède des plus efficaces. Prix $2.00 la bouteille. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Pilules régulatrices françaises

Bien supérieures au seigle ergoté, à la tanaisie, la armoise ou l'oxide. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage tous les mois. Elles sont infaillibles, prévenient la douleur et amènent la REGULARITE. Prix, $2.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto. Ont.

Nevralgie et rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du spécifique No 22. Il faut attribuer la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix, $1.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto. Ont.

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,

Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.

Connexion téléphonique. 17—1—88

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 398 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

—DE—

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE

TAPISSERIES,

PEINTURES PREPAREE

HUILE

MASTIC

PINCEAUX,

VITRES, et

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

AU TEMISKAMING

—PAR—

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à executer toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'experience, et garantira tous ses ouvrages faits a son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,

Rue George, Ottawa.

AVIS AUX MERES—Le "SIROP CALMANT DE MME WINSLOW" devrait toujours être employé quand des enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au gout. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le a sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez acune autre préparation.

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte systeme européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de premiere classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de premiere qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée generale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

PAS DE COUTE GRATIS !

Mais un bon goûté subtantiel et à bon marché.

Quand vous êtes pressé, vous ne désirez pas attendre, tout est prêt à partir de 11 hrs a.m., jusqu'au soir. Une bonne assiété de soupe, viandes, chaudes ou froides de toutes sortes. Salades en grande variéte, (une spécialité).

C'est pour l'accommodation des marchands et des commis et le public en général. C'est le repas le plus succulant que vous pouvez vous procurer dans la ville et au plus bas prix que n'importe ou. Venez à l'"International Hotel," sur la rue George et jugez par vous-même.

J. W. LANCTOT, Prop.

GEO. NICHOLSON, Restaurateur.

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au gout et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adressez : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont 24-1—88-89

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

Aux Constructeurs et au Public

Vu que je suis à la tête de deux fonderies cette année, je pourrai remplir promptement toutes commandes qui me seront adressees. Ouvrages en fonte à l'usage des constructeurs, poêles, chaudières et ouvrages de toute sorte executés d'une maniere qui ne laisse rien à desirer. Dans votre propre intérêt, adressez vos commandes au

No 39 rue George, Ottawa, ou rue Bleury, Hull.

THOMAS LAWSON

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

—MAGASINS :—

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

—POUR LA—

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

Pour acheter

—DES—

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne serez pas embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

J'achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions : Au comptant seulement

P. O'Reilly

CARTES PROFESSIONELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,

(Successeur de L. A. Olivier)

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.,

—BUREAU—

Coin des Rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M

FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.

J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.

R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ON

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER

J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

—ARGENT A PRETER—

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics, etc.

—ARGENT A PRETER—

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD

ALEX. C. RUTHERFORD

BRANCHE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT

—DENTISTE—

COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX

—OTTAWA—

Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

—OTTAWA—

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de premiere classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail ; mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

—DE—

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Juges par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-86

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE DOUZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. | MERCREDI, 16 MAI 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 ; Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 ; Gros Lot : Un immeuble de - 1.000 } 25 cts le Billet

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

..... billets de 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à 25 s.

La somme de $..... est ci-jointe.

No.

ADRESSE

Nom.....

Rue.....

ou Boîte du Bureau de Poste No.....

Localité.....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada, L. A. Trepanier No 31, rue Saint Patrice, agent pour Ottawa.

GRANDE VARIETE

—DE—

CHAPEAUX

FRANCAIS,

ANGLAIS,

AMERICAINS et

CANADIENS, Etc.,

—CHEZ—

JOSEPH COTE

114—RUE RIDEAU—114

OTTAWA.

NOUVEAUX MEUBLES

Venant d'etre recus

—CHEZ—

HARRIS & CAMPBELL

Notre nouveau dépôt de meubles, maintenant exposé à notre magasin, rue O'Connor, se compose du plus bel assortiment de meubles pour salons, chambres à coucher, pour les bureaux, etc., etc.

Nous appelons l'attention particulière du public sur nos importations de

CHAISES ET BERCEUSES

DE VIENNE, AUTRICHE

Que tout le monde s'empresse de venir les voir

Nos meubles sont les plus recherchés sur le marché où ils méritent d'être vus de tous.

Nous avons tout récemment mis un nouvel engin dans notre atelier, qui nous permettra de remplir les ordres à l'entière satisfaction des acheteurs, et à des prix extrêmement réduits.--Un escompte libéral sera accordé à tous les acheteurs.

Effets délivrés avec exactitude et entière satisfaction.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNOR

Près de la rue Sparks.

Manufacture de VOITURES !

ROYALE

LÉVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S. D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures legères, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. Ne ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleigh. Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1883

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q